

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Ardèche
Arrondissement de Largentière
COMMUNE DE BORNE

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Borne le 3 février 2026

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal de Borne qui aura lieu à la salle de mairie le **lundi 9 février 2026 à 16h30.**

Ordre du jour :

- **Délibération pour le renouvellement de la certification de la forêt communale (PEFC)**
- **Délibération pour la demande d'aide financière de la Région, de l'Etat et du Département pour rendre la Tour de Borne accessible au public (phase 1).**
- **Délibération pour la demande d'aide financière de l'Etat, de la Région et du Département pour la construction d'une halle polyvalente aux Chambons de Borne et pour la création d'un parcours touristique autour de la Croix de Bauzon et de Borne (phase 2)**
- **Délibération pour approuver les termes d'une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage proposée par le SDEA.**
- **D.M..**
- **Travaux en cours.**
- **Questions diverses.**

Souhaitant pouvoir compter sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes cordiales salutations.

Le Maire, Thierry CHAMPEL,

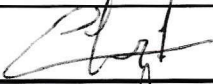
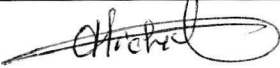
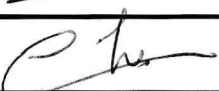
Cordialement, 



BORNE - Commune

LISTE DE PRESENCE

Séance du 09 février 2026

NOM	FONCTION	SIGNATURE
CHAMPEL Thierry	Maire	
MICHEL Yves	premier adjoint	
GLEYZE André	second adjoint	
PERRIN Jean-Michel	Conseiller municipal	P.O. 
TAILLAND Thierry	Conseiller municipal	
LABORDE Josette	conseillère municipale	P.O. 
GLEYZE JEANNINE	Conseillère municipale	

Elu secrétaire de séance : Monsieur Yves MICHEL

République Française
Département : ARDECHE
Arrondissement : Largentière
BORNE - Commune

Séance du lundi 09 février 2026

Délibération N° DE_005_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	4	7
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le neuf février deux mille vingt-six, à 16 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie), sous la présidence de Monsieur Thierry CHAMPEL.

Présents : Monsieur Thierry CHAMPEL (Maire), Monsieur Yves MICHEL (premier adjoint), Monsieur André GLEYZE (second adjoint), Monsieur Thierry TAILLAND (Conseiller municipal)

Représentés : Monsieur Jean-Michel PERRIN (Conseiller municipal) représenté par Monsieur Thierry TAILLAND (Conseiller municipal), Madame Josette LABORDE (conseillère municipale) représentée par Monsieur Thierry CHAMPEL (Maire), Madame JEANNINE GLEYZE (Conseillère municipale) représentée par Monsieur André GLEYZE (second adjoint)

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Yves MICHEL est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : PROJET DE PARCOURS ET VALORISATION DU PATRIMOINE BÂTI AUTOUR DE BORNE ET DE LA CROIX DE BAUZON(Approbation de la convention d'assistance à la maîtrise d'ouvrage proposée par le SDEA "Ardèche Aménagement" pour la phase 1)

Le Maire indique aux membres du conseil municipal que, pour mener à bien le projet cité en objet, il ne sera pas superflu de bénéficier d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi des travaux, leur phasage et le respect des normes.

Le conseil départemental de l'Ardèche, via le Syndicat Départemental d'Équipement et d'Aménagement « Ardèche Aménagement » propose aux communes intéressées une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour leurs travaux d'investissement.

Date de transmission de l'acte: 17/02/2026
Date de réception de l'AR: 17/02/2026
007-210700381-DE_005_2026-DE
A G E D I

DE_005_2026

Le Maire a demandé au SDEA une proposition pour cette mission d'assistance qui concernerait la première phase du projet. Cette première phase consiste à rendre la Tour de Borne accessible au public et à mettre en place une médiation culturelle sous la forme de panneaux explicatifs.

La prestation se monterait à la somme estimée de 1215.00€ H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ***Approuve*** la proposition de convention du S.D.E.A. pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant la première phase des travaux du parcours et valorisation du patrimoine bâti autour de Borne et la Croix de Bauzon. Cette 1^{ère} phase consistant à rendre visitable au public la Tour de Borne pour un montant estimé de 1215.00€ H.T.
- ***Mandate*** Monsieur le Maire pour signer au nom de la commune ladite convention annexée à la présente et pour prendre toutes dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Thierry CHAMPEL
Président de séance

Monsieur Yves MICHEL
Secrétaire de séance

République Française
Département : ARDECHE
Arrondissement : Largentière
BORNE - Commune

Séance du lundi 09 février 2026

Délibération N° DE_006_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	4	7
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le neuf février deux mille vingt-six, à 16 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie), sous la présidence de Monsieur Thierry CHAMPEL.

Présents : Monsieur Thierry CHAMPEL (Maire), Monsieur Yves MICHEL (premier adjoint), Monsieur André GLEYZE (second adjoint), Monsieur Thierry TAILLAND (Conseiller municipal)

Représentés : Monsieur Jean-Michel PERRIN (Conseiller municipal) représenté par Monsieur Thierry TAILLAND (Conseiller municipal), Madame Josette LABORDE (conseillère municipale) représentée par Monsieur Thierry CHAMPEL (Maire), Madame JEANNINE GLEYZE (Conseillère municipale) représentée par Monsieur André GLEYZE (second adjoint)

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Yves MICHEL est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : PROJET DE "PARCOURS ET VALORISATION DU PATRIMOINE BÂTI AUTOUR DE BORNE ET LA CROIX DE BAUZON" (Approbation du projet et demande d'aide financière de l'Etat, de la Région AURA, du Département de l'Ardèche et de la Communauté de Communes Montagne d'Ardèche)

Le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que, par délibération du 19 juillet 2025, le conseil municipal de Borne avait approuvé le projet cité en objet sous la dénomination de « circuit touristique de découverte de la commune de Borne ».

Afin d'étager les dépenses et de faciliter l'exécution, le Maire propose de scinder le projet en deux phases :

La première phase consisterait à rendre la Tour de Borne visitable au

Date de transmission de l'acte: 17/02/2026
Date de reception de l'AR: 17/02/2026
007-210700381-DE_006_2026-DE
A G E D I

en réparant les garde-corps, en en posant de

DE_006_2026

nouveaux, en installant des grilles pour interdire l'accès à certaines zones dangereuses ; en installant des panneaux d'information touristique et culturelles aux endroits stratégiques de la visite.

Le coût estimatif de cette première phase serait de 21 147.00€ H.T.

La deuxième phase consisterait en la construction d'une halle polyvalente au hameau des Chambons de Borne. Ce bâtiment serait aussi le support d'une médiation culturelle mettant en avant la vocation monastique passée du hameau et les empreintes laissées dans le paysage par la longue présence de l'abbaye. Il aurait aussi pour vocation l'abri des randonneurs (GR7 et GR4), il serait enfin un lieu de rencontre et de convivialité pour les habitants du hameau et de la commune. Un parcours de découverte utilisant les voies et sentiers existants relierait ce site à celui de Borne et à la Croix de Bauzon en passant par plusieurs points d'intérêt (Bevédère du Col De Meyrand, Loubaresse, Le Mas de Truc, Borne, le moulin de Masméjean, Le col du Bez, La Croix de Bauzon

*Le coût estimatif de cette deuxième phase serait à ce jour de
142 177.00€*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ***Approuve*** la proposition de phasage du parcours et valorisation du patrimoine bâti autour de Borne et la Croix de Bauzon et les coûts estimatifs de chaque phase.
- ***Sollicite l'Etat, le Conseil Régional A.U.R.A., le Conseil Départemental de l'Ardèche et la communauté de communes Montagne d'Ardèche*** pour qu'ils apportent une aide financière significative afin que la commune de Borne puisse mener à bien ce projet, ambitieux en rapport de ses moyens, mais structurant pour l'activité touristique du territoire et qui apportera, en outre, une offre touristique complémentaire à la station « 4 saisons » de la Croix de Bauzon.
- ***Mandate*** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Date de transmission de l'acte: 17/02/2026
Date de reception de l'AR: 17/02/2026
007-210700381-DE_006_2026-DE
A G E D I

DE_006_2026

Monsieur Thierry CHAMPEL
Président de séance

Monsieur Yves MICHEL
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 17/02/2026
Date de reception de l'AR: 17/02/2026
007-210700381-DE_006_2026-DE
A G E D I

DE_006_2026

**parcours et valorisation du patrimoine bâti autour de Borne et la Croix de
Bauzon ESTIMATIF par rapport aux devis**

Travaux	Entreprise	Coût H.T.
Maçonnerie	M. Loïc MERLE	5 325,00 €
Ferronnerie	LILLIU	9 986,00 €
Portillon accès	REVERDO	1 479,00 €
Signalétique 5 pannx	Impressions modernes	2 750,00 €
A.M.O. SDEA	Assistance à maîtrise d'ouvrage	1 215,00 €
	Divers et imprévus	392,00 €
	TOTAL	21 147,00 €

République Française
Département : ARDECHE
Arrondissement : Largentière
BORNE - Commune

Séance du lundi 09 février 2026

Délibération N° DE_004_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	4	7
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le neuf février deux mille vingt-six, à 16 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie), sous la présidence de Monsieur Thierry CHAMPEL.

Présents : Monsieur Thierry CHAMPEL (Maire), Monsieur Yves MICHEL (premier adjoint), Monsieur André GLEYZE (second adjoint), Monsieur Thierry TAILLAND (Conseiller municipal)

Représentés : Monsieur Jean-Michel PERRIN (Conseiller municipal) représenté par Monsieur Thierry TAILLAND (Conseiller municipal), Madame Josette LABORDE (conseillère municipale) représentée par Monsieur Thierry CHAMPEL (Maire), Madame JEANNINE GLEYZE (Conseillère municipale) représentée par Monsieur André GLEYZE (second adjoint)

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Yves MICHEL est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : PARTICIPATION AU FONDS UNIQUE DU LOGEMENT (F.U.L)
--

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Départemental de l'Ardèche, par l'intermédiaire du Fonds Unique du Logement (F.U.L.) apporte des aides à des personnes qui rencontrent des difficultés pour accéder à un logement ou pour s'y maintenir.

Le Président du Conseil Départemental sollicite les communes ou C.C.A.S. du département pour une participation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Borne, à l'unanimité,

- Décide de participer au Fonds Unique du Logement pour 2026 sur la base de 0.45€ par habitant soit*
- 0.45€ * 47 habitants = 21.15€ .*

Date de transmission de l'acte: 16/02/2026 Date de reception de l'AR: 16/02/2026 007-210700381-DE_004_2026-DE A G E D I
--

DE_004_2026

- *Dit que cette somme est inscrite au budget de la commune.*

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Thierry CHAMPEL
Président de séance

Monsieur Yves MICHEL
Secrétaire de séance

République Française
Département : ARDECHE
Arrondissement : Largentière
BORNE - Commune

Séance du lundi 09 février 2026

Délibération N° DE_003_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	4	7
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le neuf février deux mille vingt-six, à 16 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie), sous la présidence de Monsieur Thierry CHAMPEL.

Présents : Monsieur Thierry CHAMPEL (Maire), Monsieur Yves MICHEL (premier adjoint), Monsieur André GLEYZE (second adjoint), Monsieur Thierry TAILLAND (Conseiller municipal)

Représentés : Monsieur Jean-Michel PERRIN (Conseiller municipal) représenté par Monsieur Thierry TAILLAND (Conseiller municipal), Madame Josette LABORDE (conseillère municipale) représentée par Monsieur Thierry CHAMPEL (Maire), Madame JEANNINE GLEYZE (Conseillère municipale) représentée par Monsieur André GLEYZE (second adjoint)

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Yves MICHEL est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : DELIBERATION RENOUVELLEMENT DE LA CERTIFICATION DE LA FORET COMMUNALE

La commune de Borne comme la grande majorité des communes forestières avait demandé en 2021, sur les conseils de l'O.N.F. son adhésion au dispositif PEFC afin d'obtenir l'agrément de ce label. Un nombre de plus en plus important des acheteurs de bois réclament ce label car il est réclamé par leurs propres clients qui en ont besoin pour vendre leurs produits. En résumé, cette certification devient incontournable.

La certification de la commune devenant caduque dans les semaines qui arrivent, il convient donc de la renouveler.

Pour cela il faut l'approbation du conseil municipal ; il faut, en outre

Date de transmission de l'acte: 13/02/2026
Date de reception de l'AR: 13/02/2026
007-210700381-DE_003_2026-DE
A G E D I

DE_003_2026

qu'il mandate le Maire ou un adjoint pour signer les documents afférents.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ***Approuve*** la proposition de renouvellement de la certification PEFC pour la commune de Borne telle qu'annexée à la présente.
- ***Mandate*** Monsieur le Maire pour signer, au nom de la commune les documents proposés par l'organisme de certification et de prendre toutes dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Thierry CHAMPEL
Président de séance

Monsieur Yves MICHEL
Secrétaire de séance

**Procès-verbal de la réunion du conseil municipal de
Borne du 9 février 2026**

Date de convocation : le 3 février 2026

Présents : Thierry CHAMPEL, André GLEYZE, Yves MICHEL, Thierry TAILLAND. Absents excusés : Jeannine GLEYZE (pouvoir à André GLEYZE), Josette LABORDE (pouvoir à Thierry CHAMPEL, Jean-Michel PERRIN (pouvoir à Thierry TAILLAND)).

La réunion débute à 16h30 sous la présidence de Thierry CHAMPEL, Maire.

- **Délibération pour l'emploi et la rémunération des agents recenseurs :**
La précédente délib est valable nous n'en reprenons pas une nouvelle
- **Adhésion au Fonds Unique du Logement :**
0,45/habitant OK
- **Approbation des devis Liliu et impressions modernes :**
OK
- **Délibération pour le renouvellement de la certification de la forêt communale (PEFC) :** *OK*
- **Délibération pour la demande d'aide financière de la Région, de l'Etat et du Département pour rendre la Tour de Borne accessible au public (phase 1), pour la construction d'une halle polyvalente aux Chambons de Borne et pour la création d'un parcours touristique autour de la Croix de Bauzon et de Borne (phase 2) :** *OK*
- **Délibération pour approuver les termes d'une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage proposée par le SDEA. :** *OK*
- **Pas de D.M. à adopter pour cette séance.**
- **Travaux en cours :**
Les travaux sur l'église, sur les escaliers des gîtes et sur le cimetière sont encore retardés à cause des intempéries. Les travaux sur la Tour devraient débiter dès les beaux jours aussi.
- **Questions diverses :**

La réunion s'est terminée à : *17 H*

officiel
P.O. Josette Laborde
[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]
P.O. Jeannine Gleyze
[Signature]

P.O. Perrin JM
[Signature]